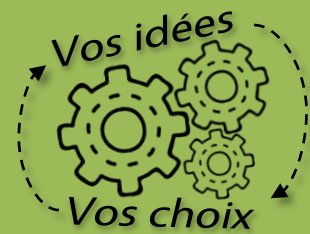


# BUDGET PARTICIPATIF

*Semoy en transition*



## C'est quoi ?

Un outil de démocratie participative aux mains des Semeyens qui proposent puis choisissent par un vote des projets pour améliorer leur cadre de vie.

Un montant de 50 000 €, voté en dépense d'investissement au budget communal, avec l'objectif de permettre l'émergence de projets d'initiative citoyenne.

## 5 étapes

Du 1<sup>er</sup> juil.  
au 5 sept.

Un Semeyen ou un groupe dépose un dossier proposant un projet d'utilité publique ET de transition, réalisable sur le territoire Semeyen et en dépense d'investissement.



Un comité citoyen (8 Semeyens et 2 élus) vérifie l'éligibilité du projet.

Du 9  
au 20 sept.

Du 23  
au 27 sept.

Un récapitulatif des projets recevables est consultable sur [www.ville-semoy.fr](http://www.ville-semoy.fr), en mairie, ainsi qu'à la bibliothèque.



Une réunion publique permet aux porteurs de présenter leurs projets et au public de poser des questions.

Le 27 sept.

Le 27 sept.

Les Semeyens présents votent pour les 3 projets qui correspondent le mieux à *Semoy en transition*.



Les projets lauréats sont mis en œuvre dans les 2 ans suivant le vote.

2019-2021

Le budget participatif est **un des outils** de *Semoy en transition*,  
**les groupes de travail continuent en parallèle.**

Règlement et modalités  
sur [ville-semoy.fr](http://ville-semoy.fr)  
ou à l'accueil de la mairie.